



Montrelais

La Gazette

RÉVISION DU PLU (Plan Local d'Urbanisme)

La commune dispose d'un PLU approuvé le 23 mai 2006 et modifié en 2012 puis 2015. Le Plu est destiné à réfléchir au devenir, à la valorisation du territoire Montrelaisien et à programmer le développement urbain de la commune pour les 10 prochaines années.

Comment se déroule la phase d'études du PLU ?

La révision du Plu se décompose en 3 phases d'étude qui seront suivies par la suite d'une phase nécessaire à l'instruction du dossier et à l'approbation du PLU :

1ère phase : Diagnostic du territoire (en cours)

2ème phase : Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

3ème phase : Zonages, règlement et les principes d'organisation des futures zones à urbaniser

4ème phase : Phase administrative et d'enquête publique Assisté par le bureau d'études A+B Urbanisme et Environnement, la commune débute ce mois de mars 2017 par la première phase : **le diagnostic**

Un registre est mis à votre disposition à l'accueil de la mairie pour émettre vos attentes, vos observations et à exprimer vos suggestions qui pourront être étudiés et le cas échéant reprises par la Commission de travail pour établir le nouveau PLU.

Tout au long de la procédure, la municipalité mènera une concertation avec les habitants afin de les tenir informés du déroulement de l'étude, des orientations de développement retenues, de recueillir leurs suggestions. Une exposition en mairie et des réunions publiques seront organisées pour présenter le PADD et le projet de révision avant son arrêté par le conseil municipal.

Vous pouvez dès à présent inscrire votre enfant à la mairie pour la prochaine rentrée scolaire.

Munissez-vous de votre livret de famille et du carnet de santé de l'enfant.

FORMATION PERSONNEL

Une journée de formation premiers secours a été organisée pour l'ensemble du personnel communal le 13 février 2017 par la croix rouge selon le référentiel national : Prise en charge d'une victime, malaises, perte de connaissance, obstruction des voies aériennes par un corps étranger, alerte et la protection des populations, premiers secours.

ENFANCE JEUNESSE

Assistants maternelles

Une matinée de formation premiers secours a été proposée à l'ensemble des Assistantes Maternelles compte tenu de leurs souhaits. Par manque de participantes celle-ci a été annulée seulement deux assistantes maternelles ont bénéficié d'une formation S.S.T en partenariat avec la commune de Loireauxence.

Un programme d'activité avec la Ludothèque a été mis en place à la salle « Les Rousseles » pour l'année 2017.

Accueil de Loisirs sans hébergement

La commission Action Sociale s'est réunie pour la participation du CCAS pour les enfants inscrits aux accueils de loisirs extérieurs à la commune. N'ayant pas d'accueil de loisirs à Montrelais, les familles peuvent choisir de s'inscrire sur les accueils de loisirs de Loireauxence ou Ingrandes Le Fresne sur Loire, n'étant pas des familles de ces communes, le tarif est plus élevé.

C'est pourquoi le CCAS propose de prendre en charge la différence entre le barème proposé en quotient familial de l'accueil de loisirs choisi et le tarif qui leur est proposé en tant que famille extérieure à la commune. La différence entre les deux tarifs sera prise en charge à 100% pour toutes les familles. Les familles devront transmettre une copie de la facture acquittée par le trésor public ainsi qu'un RIB afin que la commune puisse rembourser la différence.

Cartes Nationales d'Identité (CNI)

Les modalités changent... depuis le 1er mars dernier, les demandes de CNI sont recueillies, comme pour les passeports, de façon dématérialisée par les mairies d'Ancenis et Saint-Mars-La-Jaille et non plus par la mairie du domicile. Certaines mairies proposent des rendez-vous pour éviter les files d'attente.

Pour faciliter votre demande, vous avez la possibilité de faire une pré-demande en ligne sur le site ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés) : <http://predemande-cni.ants.gou.fr/>

Après validation de votre pré-demande, il faut prendre note du numéro qui vous a été attribué et qui sera nécessaire pour finaliser votre pré-demande en mairie.

Vous devez vous présenter au guichet de la mairie, avec ce numéro et vos pièces justificatives : 2 photos, justificatif de domicile, extrait d'acte de naissance (pour une première demande).

La mairie vérifie vos pièces, procède à la prise d'empreintes digitales et vous délivre un récépissé.

Votre carte d'identité sera à retirer dans la mairie où vous avez déposé votre demande.



Originaire de Montrelais et grand amateur de son histoire depuis son enfance, Dimitri BOURGET propose avec grand plaisir un rendez-vous pour découvrir et partager son patrimoine, l'un des plus riches du Pays d'Ancenis et de Loire-Atlantique. Ce rendez-vous est ouvert à tous les Montrelaisiens le **Dimanche 4 Juin à 10h45** dans l'église Saint Pierre de Montrelais.

Les nouvelles autorisations de sortie de territoire

Depuis le 15 janvier 2017, les nouvelles autorisations de sortie de territoire sont applicables. Tout mineur résidant en France, quelle que soit sa nationalité, devra être en possession d'une autorisation lors de sa sortie de France non accompagné par ses parents. Bien entendu, la carte d'identité ou le passeport, selon la destination, reste obligatoire. Cette formalité n'engage aucune démarche en mairie. Le formulaire est disponible sur :

www.service.public.fr—rubrique Papiers/

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES 23 AVRIL - 7 MAI 2017

Une nouvelle carte électorale vous sera adressée juste avant les élections

Le scrutin sera ouvert de 8 h à 19 h

**Le Club de l'Amitié
organise
le mercredi 28 juin 2017
un concours de pétanque
à la Salle
« Les Roussoles »
de Montrelais**

Petit rappel !

Les prochaines dates, pour la collecte de papiers organisée par l'Association des Parents d'Elèves auront lieu les samedis :

1er avril, 6 mai et 3 juin
de 10 h à 12 h,
à côté de l'église.

Randonnée, Vide Grenier, promenade en toue

L'Association des parents d'élèves organise sa traditionnelle randonnée pédestre le **Dimanche 21 mai 2017** (dégustation de fouées sur place)

En parallèle se déroulera un vide-grenier ainsi qu'une promenade en Toue de Loire l'après-midi.

Pour s'inscrire au vide-grenier, vous pouvez le faire auprès de Corinne DABIN au 06-62-91-90-24

